TRÉGUENNEC

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902928-20260519-2026_43-DE

Date de convocation :

13 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Nb de procurations : 0

Nb de votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Jean-Daniel MAO, Maire.

Etaient présents : Emmanuelle BARGAIN, Monique BARSACQ, David CARVAL, Bertrand GRABOWSKI, Nolwenn GUIZIOU, Max HURDEBOURCQ, Loïc LE BRUN, Jean-Daniel MAO, Sophie MAXIMIN, Stéphane MOREL.

Etaient absents représentés :

Etaient absents non représentés : Agathe RAMPILLON

Secrétaire de séance : David CARVAL

2026-43 Désignation du représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

L'article 1609 nonies C du Code général des impôts prévoit la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :
« Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ».

La CLECT est obligatoire pour les communautés soumises à FPU. Cette commission est chargée d'établir un rapport sur les charges transférées lors de chaque transfert de compétence, permettant de modifier les attributions de compensation entre EPCI et communes : « La commission d'évaluation des transferts de charges doit rendre ses conclusions sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à l'établissement public de coopération intercommunale et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer »

Lors de sa réunion en séance publique du 30 avril 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud a décidé de créer entre la Communauté de Communes et ses communes membres une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), d'en fixer la composition à raison d'un élu titulaire et un élu suppléant par commune et d'inviter chaque Conseil Municipal de chacune des communes membres de la Communauté de Communes à délibérer pour désigner ses représentants.
Les candidatures suivantes sont soumises au vote :

Titulaire : M. David CARVAL

Suppléant : M. Jean-Daniel MAO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de désigner en tant que représentant de la Commune du Pays Bigouden Sud au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) les représentants suivants :

Titulaire : M. David CARVAL

Suppléant : M. Jean-Daniel MAO

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902928-20260519-2026_43-DE

VOTE DU CONSEIL			
Désignation du représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	**Pour**	**Contre**	**Abstention**
	8	0	2

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Jean-Daniel MAO

